

Préavis concernant les élections à des fonctions judiciaires à l'intention du Grand Conseil

—
du 19 février 2024 – session 03.2024



Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR

Table des matières

Préambule	2
1.1 Mises au concours des fonctions judiciaires du Conseil de la magistrature :	2
1 Assesseur-e-s (locataires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac (réf. 7344)	3
1.1 Démissionnaires	3
1.2 Particularités	3
1.3 Exigences, entrée en fonction, assermentation	3
1.4 Préavis favorable	3
Récapitulatif des candidatures préavisées favorablement	5

Préambule

1.1 Mises au concours des fonctions judiciaires du Conseil de la magistrature :

- > Assesseur-e-s (locataires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac (référence 7344) (FO du 12.01.2024)

Le Conseil de la magistrature a examiné les candidatures en tenant compte des critères constitutionnels, à savoir la formation, l'expérience professionnelle et les qualités personnelles des candidats.

1 Assesseur-e-s (locataires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac (réf. 7344)

1.1 Démissionnaires

Madame Gabriella Weber Morf, démission au 31.10.2023.

Madame Susanne Heiniger, démission au 31.01.2024.

1.2 Particularités

2 postes.

1.3 Exigences, entrée en fonction, assermentation

- > Personne issue d'une organisation assurant la défense des locataires (Art. 61 al. 3 LJ). Lettre de soutien ou de recommandation de l'organisation à produire
- > Domicile dans la circonscription judiciaire concernée (Singine ou Lac) (art. 7 al. 2 LJ). Les candidat-e-s doivent jouir de suffisamment de disponibilité pour la fonction (6-8 lundis après-midi par an, hors vacances scolaires)
- > Préférence sera donnée à une personne ayant des connaissances en droit du bail
- > Citoyenneté active sur le plan cantonal. Les personnes de nationalité étrangère doivent être titulaires d'un permis d'établissement et être domiciliées dans le canton depuis au moins cinq ans. Les personnes candidates ne doivent pas faire l'objet d'acte de défaut de biens, ne pas avoir été condamnées pénalement pour des faits incompatibles avec la fonction
- > Maîtrise de la langue allemande et de préférence avec de bonnes à très bonnes connaissances du français

Entrée en fonction : Dès élection par le Grand Conseil ou à convenir

Assermentation : oui

Les assesseur-e-s actuels de la Commission comptent 4 femmes et 1 homme.

1.4 Préavis favorable

1. Astrit Bytyqi et Patrik Gruber

Monsieur Astrit Bytyqi, né en 1992, domicilié à Tafers:

- > Avocat indépendant 100%
- > Interprète pour l'État de Fribourg
- > Membre du « Mieterverband Deutschfreiburg »
- > Bilingue allemand-français, très bonnes connaissances de l'albanais
- > Le candidat est recommandé par l'organisation « Mieterverband Deutschfreiburg »

Monsieur Patrik Gruber, né en 1963, domicilié à Plaffeien :

- > Avocat indépendant 100%
- > Membre du comité « Mieterverband Deutschfreiburg »
- > Langue maternelle allemande, bonnes connaissances du français et de l'anglais
- > Le candidat est recommandé par l'organisation « Mieterverband Deutschfreiburg »

Ces candidats répondent pleinement aux exigences de la fonction.

Récapitulatif des candidatures préavisées favorablement

Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac

Assesseur-e-s
(locataires)
(2 postes)

Astrit Bytyqi et Patrik Gruber